

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-seizième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 19 décembre 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Procès-verbal de la deux cent soixante-seizième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 19 décembre 2005 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLEYAERT, Élodie Membre étudiant	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
 <u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
 <u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement		X
 <u>SECRÉTAIRE :</u>		
BONDU, Micheline Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux des deux cent soixante-quatorzième et deux cent soixante-quinzième réunions
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Engagement d'un(e) préposé(e) au Service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants
- 4.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.- Prochaine assemblée
- 6.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des deux cent soixante-quatorzième et deux cent soixante-quinzième réunions

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-quatorzième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-quinzième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent soixante-quatorzième et deux cent soixante-quinzième réunions, les suites régulières ont été données.

3.- Engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Comité exécutif que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de préposé(e) au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants, le Service des ressources humaines et

financières a procédé à l'affichage dudit poste. La recommandation du Comité de sélection est à l'effet de retenir la candidature de madame Christine Charland à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants, et ce, à compter du 20 décembre 2005.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CX-1206 concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants (**madame Christine Charland**), laquelle est jointe en appendice.

4.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle que le 16 mai dernier le Conseil d'administration approuvait une refonte du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais (Résolution 288-CA-4205). Cette refonte portait principalement sur le changement de système de contrôle passant d'un système de barrières à un système de vignettes. De plus, l'Université du Québec en Outaouais s'est entendue avec la Ville de Gatineau pour qu'elle patrouille nos parcs de stationnement et s'assure du respect de notre règlement.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 14 novembre, a approuvé quelques modifications mineures au Règlement - changement de la plage horaire pour les permis de soir, introduction d'un nouveau type de permis, soit les permis quotidiens. De plus, le Conseil d'administration a transféré au Comité exécutif la responsabilité d'approuver des changements au Règlement touchant les permis, les taux ainsi que les zones (Résolution 293-CA-4284).

La première modification présentée par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources consiste à préciser à l'article 3.5 dudit règlement que le permis quotidien est valide dans les zones 2 et 3.

De plus, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources souhaiterait, afin de continuer à soutenir Ciné Campus, que le tarif de stationnement, pour la période de 18 h à 23 h les vendredis, samedis et dimanches, soit de 2 \$ pour les personnes fréquentant le Ciné Campus.

Après discussions, il semble que la majorité des membres du Comité exécutif soit en faveur d'une entière gratuité pour les usagers du Ciné Campus.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Élodie Bleyaert, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 276-CX-1207 concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

5.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 9 janvier 2006 à 12 h 15, si besoin il y a.

6.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Hélène Grand-Maître, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 20.

Le président d'assemblée

Le secrétaire